

## DÉPUTÉS PRÉSENTÉS.

L'honorable CLIFFORD SIFTON, député du district électoral de Brandon, présenté par le premier ministre (M. Laurier) et M. Sutherland.

M. WILLIAM-H. BENNETT, député du district électoral de la division-est du comté de Simcoe, présenté par sir Charles Tupper et M. Haggart.

M. JOHN-GOODALL SNETSINGER, député du district électoral de Cornwall et Stormont, présenté par le premier ministre (M. Laurier) et M. Sutherland.

M. DUNCAN GRAHAM, député du district électoral de la division-nord du comté d'Ontario, présenté par le directeur général des Postes (M. Mulock) et M. Douglas.

M. CHARLES-BERNHARD HEYD, député du district électoral de la division-sud du comté de Brant, présenté par le premier ministre (M. Laurier) et le contrôleur des Douanes (M. Paterson.)

M. THOMAS-OSBORNE DAVIS, député du district électoral de Saskatchewan, présenté par le premier ministre (M. Laurier) et M. Sutherland.

## PREMIÈRE LECTURE.

Bill (n° 1) concernant l'administration du serment d'office. (Le premier ministre, M. Laurier).

## DISCOURS DU TRONE.

M. L'ORATEUR : J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque les députés se sont rendus auprès de Son Excellence le gouverneur général, aujourd'hui, dans la salle des séances du Sénat, il lui a plu de faire un discours aux deux Chambres du parlement. Pour prévenir tout erreur, je m'en suis procuré une copie qui se lit comme suit :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous souhaitant la bienvenue à votre arrivée à la seconde session du présent parlement, je désire vous exprimer le plaisir que me causent les sentiments de loyauté et d'affection de tout le peuple canadien pour Sa Majesté la Reine, et son ardent désir de participer, avec les autres sujets de l'Empire, à la célébration du Jubilé de la Reine d'une manière digne de ce joyeux événement. Et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que conformément à une invitation du gouvernement impérial, des arrangements ont été faits pour que le Dominion soit dignement représenté à la capitale de l'empire lors de la commémoration de cette occasion historique.

Immédiatement après la dernière session, le gouvernement du Manitoba fut invité à prendre part à une conférence avec mes ministres sur la question des griefs provenant de l'acte de cette province relatif à l'éducation, passé en l'année 1890. En réponse à cette invitation, trois membres de ce gouvernement vinrent à Ottawa, et après des discussions nombreuses et prolongées, les deux gouvernements conclurent un arrangement, le meilleur qu'il fût possible d'obtenir dans l'état existant de cette question irritante. J'ai beaucoup d'espoir que ce règlement mettra fin à l'agitation qui a longtemps troublé et retardé le développement harmonieux de notre pays, et marquera le commencement d'une ère nouvelle où régneront parmi tous les éléments de notre population dans leur rapports, un esprit de générosité et de concessions mutuelles et de bon vouloir réciproque.

Une mesure vous sera soumise à l'effet de reviser le tarif, laquelle, on a lieu de l'espérer, fournira le revenu nécessaire et, tout en sauvegardant les intérêts industriels,

M. L'ORATEUR.

rendra notre système fiscal plus satisfaisant à la masse du peuple.

Vous serez priés de donner votre appui à un projet de loi abrogeant l'Acte du cens électoral aujourd'hui en vigueur, d'un fonctionnement dispendieux et non satisfaisant, et d'adopter pour l'élection des membres de la Chambre des Communes le cens électoral des différentes provinces.

Mon gouvernement a décidé que les avantages que les producteurs de l'Ouest et les intérêts des hommes d'affaires de tout le Canada retireraient du parachèvement des travaux des canaux du Saint-Laurent devraient être mis à leur portée le plus tôt possible, et a pris les premières mesures, sujettes à l'approbation du parlement, pour continuer vigoureusement ces travaux de façon à être en état de compléter notre système de canaux à la fin de l'année 1893.

J'ai beaucoup de plaisir à porter à votre connaissance le fait que des mesures ont été prises qui, si vous les approuvez, permettront au chemin de fer Intercolonial d'atteindre Montréal, et d'avoir sa part du grand trafic concentré dans cette cité. Les nombreux avantages qui découleront du prolongement de cette voie ferrée sont évidents, et je n'ai aucun doute que vous approuverez ce projet avec plaisir.

Se rendant compte des obstacles que nos cultivateurs éprouvent à placer leurs produits alimentaires en bon état sur les marchés anglais, mon gouvernement a pris des mesures pour l'installation d'un système complet d'appareils frigorifiques dans les crémeries, sur les chemins de fer, dans les ports de mer et sur les steamers, aux moyens desquels ces produits pourront être conservés à la température voulue, durant tout le voyage, depuis le point de production jusqu'à la Grande-Bretagne. Les contrats relatifs à cette affaire vous seront soumis.

Il est désirable que les sentiments du peuple du Canada au sujet de la prohibition des spiritueux soient clairement connus, et une mesure donnant aux électeurs la faculté de voter sur cette question sera soumise à votre approbation.

La convention des réclamations de la mer de Berbing formée durant l'année passée pour déterminer les dommages auxquels ont droit les propriétaires de navires anglais faisant la chasse aux phoques à fourrures, saisis par les croiseurs des Etats-Unis sur la haute mer, a terminé son travail qui consistait à recevoir les témoignages soumis par les gouvernements respectifs de Sa Majesté et des Etats-Unis. Elle s'est ajournée pour entendre les plaidoiries de ces deux gouvernements sur cette question. Je nourris l'espoir qu'une sentence arbitrale définitive et satisfaisante sur ces réclamations, dont le règlement a été retardé si longtemps, sera prochainement rendue.

La calamité qui a frappé nos co-sujets des Indes a éveillé une sympathie générale dans ce pays. L'élan généreux avec lequel on a répondu à la demande de secours, a mérité les remerciements sincères du gouvernement des Indes, auxquels s'est chaleureusement associé le gouvernement impérial.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes pour l'année écoulée vous seront soumis.

Les estimations budgétaires pour la prochaine année vous seront bientôt présentées; elles ont été préparées en ayant en vue toute l'économie possible avec l'efficacité du service public. Je regrette que les recettes du trésor provenant des sources ordinaires du revenu continuent à ne